



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 24 mars 05

Groupement enseignement général

Chef de bataillon
Eric Ozanne
A3

Fiche de géopolitique

OBJET : sujet n° 3 / La construction européenne vous semble-t-elle évoluer vers une Europe puissance ?

L'Union Européenne (UE) a financé en grande partie les réalisations de l'Autorité Palestinienne, notamment en terme d'infrastructures. Paradoxalement l'UE ne joue pas un rôle majeur dans le processus de paix israélo-palestinien, largement dominé par les Etats-Unis.

On peut donc se demander si la construction européenne semble évoluer vers une Europe puissance, c'est-à-dire si le processus d'élargissement et d'approfondissement de l'UE va renforcer la capacité d'action de l'Europe sur la scène internationale.

Même si l'UE joue actuellement un rôle non négligeable sur la scène internationale, la construction européenne semble plutôt évoluer vers une Europe marché et non une Europe puissance vu les choix récents ou probables en terme d'intégration et d'élargissement.

Certes l'UE s'est dotée de certains instruments de puissance, mais le processus de construction ne peut que limiter cette puissance et surtout une véritable volonté des états comme des populations pour bâtir une Europe puissance fait défaut.

1/ Des instruments de puissance.

Certes, l'UE s'est dotée de certains instruments de puissance. La création d'un vaste marché économique, les avancées prometteuses d'une Europe de la Défense et l'ébauche d'une diplomatie commune semblent conférer à l'Europe une réelle puissance.

11/ Un vaste marché.

L'UE a conduit à la création d'une vaste zone de libre échange de plus de 450 millions d'habitants. Cette zone économique a un PIB supérieur à celui des Etats-Unis et constitue donc la première puissance économique mondiale. Son rôle est de plus en plus croissant sur la scène internationale. Ainsi l'UE est le premier partenaire commercial de la Chine et des pays d'Amérique Latine comme le Brésil, soucieux de s'affranchir de la tutelle des USA et de leur grand projet d'une union économique regroupant l'ensemble du continent américain, développe leur partenariat avec l'UE.

12/ L'Europe de la Défense.

A travers la PESD (Politique Européenne de Sécurité et de Défense) une véritable intégration européenne en terme de défense est en cours. Multiplication des échanges, exercices, programmes d'armement entre pays européens renforcent les capacités d'action commune. Mais l'UE a surtout fait son entrée réelle en terme de défense sur la scène internationale en relevant l'OTAN en Macédoine en 2003 et en conduisant l'opération en Ituri de juin à septembre 2003.

13/ Une ébauche de diplomatie commune.

Enfin on peut souligner l'ébauche d'une diplomatie commune à travers la PESC (Politique Extérieure de Sécurité Commune) qui s'est incarnée tout d'abord en la personne de monsieur Javier Solana. L'Europe s'efforce de parler d'une seule voix sur certains grands problèmes internationaux notamment au plus près de ses frontières (Macédoine, Moldavie ou Ukraine).

Ces instruments de puissance restent néanmoins limités.

2/ Un processus limitant cette puissance.

En effet le processus en cours de construction européenne ne peut que limiter le rôle international de l'Europe. Le choix de l'élargissement, la prédominance des problèmes internes et le système de gouvernance ne peuvent conduire qu'à limiter la capacité d'action européenne.

21/ Le choix de l'élargissement.

En reconnaissant que les seules frontières de l'Europe sont celles des critères de Copenhague, l'UE peut donc continuer à accueillir de nouveaux pays à partir du moment où ceux-ci sont des démocraties, régies par l'économie de marché et ayant transposé en interne la réglementation européenne. Une telle conception conduit à un élargissement sans fin et à une dilution de l'identité européenne, seule garante d'une vision internationale commune. La prise de décision au niveau européen sera rendue extrêmement difficile par cette diversité.

22/ La prédominance des problèmes internes.

Cet élargissement va donc conduire à une multiplication des problèmes internes de l'UE, problèmes accrus par la diversité européenne. L'entrée possible de la Turquie va amener à Bruxelles le problème kurde ou celui de la gestion de l'eau en Asie Mineure. De tels problèmes vont ainsi focaliser les dirigeants européens sur les affaires intérieures de l'UE et les détourner de la scène internationale.

23/ Le système de gouvernance.

Certes le projet de constitution européenne renforce la capacité décisionnaire des institutions européennes en réduisant notamment la majorité qualifiée définie au traité de

Nice. Néanmoins ces avancées sont insuffisantes et limitées par certaines dispositions comme la réduction du nombre de commissaires des grandes nations et l'instauration des commissaires tournants. Ce mode de fonctionnement continuera à limiter la prise de décision et en conférant quasiment le même poids décisionnaire à tous les pays continuera à détourner l'Europe de la scène internationale.

Le processus en cours est donc de nature à limiter l'exercice de la puissance.

3/ Une volonté défaillante.

La volonté de créer une Europe puissance n'est pas unanime et suffisamment forte. Les pays européens ont des visions différentes de la finalité de l'UE, ils ne sont pas prêts à effectuer de véritable abandon de souveraineté et le désintérêt des populations est croissant.

31/ Des visions différentes.

Les pays européens ont des visions différentes sur la finalité européenne. La Grande-Bretagne se contenterait d'une Europe marché tandis que la France et l'Allemagne sont favorables à une Europe puissance. Ces dissensions sont également très fortes au sein des nouveaux arrivants, les pays de l'ex-bloc soviétique espérant avant tout des retombées économiques de leur entrée dans l'UE.

32/ Des souverainetés nationales préservées.

Les transferts de souveraineté vers l'UE restent très limités et seul le premier pilier (union économique) est véritablement intégré. Des pays comme la France sont par exemple largement réticents à une véritable intégration du troisième pilier notamment en matière fiscale ou de réglementation sociale. Mais ces réticences sont surtout fortes au sein des nouveaux arrivants qui venant de récupérer leur souveraineté après des années de joug communiste ne sont pas disposés à l'abandonner de nouveau à une instance supranationale. Le consensus et la majorité qualifiée resteront le mode de décision forcément limité des instances européennes.

33/ Un désintérêt croissant des populations

Pour les fondateurs de l'UE, fortement marqués par les deux conflits mondiaux, celle-ci constituait une impérieuse nécessité. Nécessité qui n'est plus évidente pour les populations actuelles qui considèrent avant tout l'UE comme une bureaucratie lointaine, coûteuse et néanmoins contraignante. Ce désintérêt se traduit par un fort taux d'abstention aux scrutins européens dans tous les pays et par des résultats très partagés, le traité de Maastricht ayant par exemple été approuvé en France par 51% des votants.

Conclusion

On pouvait donc se demander si la construction européenne semble évoluer vers une Europe puissance, c'est-à-dire si le processus d'élargissement et d'approfondissement de l'UE va renforcer la capacité d'action de l'Europe sur la scène internationale.

Les instruments actuels de puissance seront limités par le processus de construction et surtout une véritable volonté des états comme des populations pour bâtir une telle Europe fait défaut.

Ainsi même si l'UE joue un rôle non négligeable sur la scène internationale, la construction européenne semble plutôt évoluer vers une Europe marché et non une Europe puissance vu les choix récents ou probables en terme d'intégration et d'élargissement.

Néanmoins ce processus n'est pas irréversible et l'Union Européenne peut un jour jouer un rôle majeur voire dominant sur la scène internationale. Le préalable à une telle évolution serait de donner la priorité à l'approfondissement des institutions sur l'élargissement, en respectant cette maxime de Bismarck : « La sagesse d'un empire est de savoir se limiter ».